PARTIE III

ANNEXES

sites internet

fiches DPH

bibliographie

SITES WEB D'INTERET SUR LES QUESTIONS FONCIERES

Nous ne présentons que des sites ou de portions de sites <u>spécialisés</u> sur la question foncière. Il existe de très nombreux autres sites sur lesquels on peut trouver des documents sur le foncier.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le fait d'indiquer les références d'un site ne signifie en aucun cas que nous partagions toujours les points de vue et positions qui y sont exprimés.

Organismes Internationaux	
CAPRi. System-Wide Initiative on Collective Action and Property Rights	http://www.capri.cgiar.org/capri.htm
Coalition Populaire pour éradiquer la faim et la pauvreté, FIDA, Banque Mondiale, sociétés civiles,	http://www.ifad.org/popularcoalition/
FAO Legal Office	http://www.fao.org/Legal/default.htm
FAO. SD Dimensions. Land Tenure.	http://www.fao.org/WAICENT/FAOINFO/SUSTDE V/LTdirect/default.htm
Global Campaign for Secure Tenure (Nations Unies) (concerne le foncier urbain)	http://www.unchs.org/tenure/
Land Policy Network (Banque Mondiale)	http://www.worldbank.org/landpolicy
Nations Unies, International Federation of Surveyors:	http://www.sli.unimelb.edu.au/UNConf99/index.html

Organismes de Coopération Bilatérale	
GTZ (Allemagne)	http://www.gtz.de/orboden/homepage.htm
Summit of the Americas USAID-OAS Virtual Office for the Inter-Summit Property Systems Initiative (USA). Systèmes de Registres de la propriété et de Cadastres en Amérique Latine.	<u>sp.htm</u>

Organisations paysannes		
Confédération Paysanne (France)	http://www.confederationpaysanne.fr/	
Contag (Brésil)	http://www.contag.org.br/	
Kilusang Magbubukid ng Pilipinas (KMP) (Les Philippines)	http://www.geocities.com/kmp_ph/	
Mouvement des Sans Terres - MST - (Brésil)	http://www.mst.org.br/	
Vía Campesina (Monde)	http://ns.rds.org.hn/via/	

ONGs, Fondations, Centres de Recherches	
Association Des Etudes Foncières, ADEF (France)	http://www.foncier.org/
Associação Brasileira de Reforma Agrária ABRA (Brésil)	http://www.abrareformaagraria.org.br/
Common Assets Headquarters (USA)	http://www.taxpolicy.com/common/
Communal Areas Management Programme for Indigenous Ressources (Zimbabwe, Afrique australe)	http://campfire-zimbabwe.org/
Fondation Charles Leopold Mayer pour le progrès de	http://www.apm-monde.com
l'Homme. Programme Agriculture Paysanne et Mondialisation (Suisse - France)	http://www.zooide.com/apm/
FoodFirst Information and Action Network (FIAN) (Allemagne)	http://www.fian.org/
Fundación Tierra (Bolivie):	http://www.ftierra.org/index.htm
Groupe Chorlavi (Amérique Latine)	http://www.grupochorlavi.org/
Institut Lincoln (USA)	http://www.lincolninst.edu/main.html
Institute for Food and Development Policy (USA)	http://www.foodfirst.org/
Institute of Development Studies, University of Sussex (GB)	http://www.ids.ac.uk/
International Association for the Study of Common Property IASCP (USA)	http://www.indiana.edu/~iascp/
International Food Policy Research Institute (IFPRI)	http://www.ifpri.cgiar.org/
International Institute for Environment and Development. IIED. (GB)	http://www.iied.org/
Land Tenure Center (USA)	http://www.wisc.edu/ltc/
LandWeb. NGOs and Land Advocacy in Eastern and Southern Africa	http://www.mwengo.org/land/october00 highlig hts.htm
OXFAM, Land Rights in Africa (GB)	http://www.oxfam.org.uk/landrights/
Terra Institute, Ltd.	http://www.mhtc.net/~terra/home.html
The Progress Report. Land Policy Center.	http://www.progress.org/land/

Organismes officiels nationaux	
CNASEA (France)	http://www.cnasea.fr/accueil/homepage.htm
INCRA (Brésil)	http://www.incra.gov.br/fao/
NEAD. O Núcleo de Estudos Agrários e Desenvolvimento Rural (Brésil)	http://www.nead.gov.br/
SAFER (France)	http://www.safer-fr.com/

Bibliographie, documents en ligne	
DataTerra (Brésil)	http://www.dataterra.org.br/principal.html
Eldis, the Gateway to Development Information (USA)	http://www.eldis.org/
Findlaw international law search engine	http://www.findlaw.com/12international/countries/
IAMM. Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (France)	http://www.iamm.fr/
IBISCUS (France)	http://www.inter-reseaux.org/infodev/repertoire/ibiscus.htm
Indian Claims Commission (Canada)	http://www.indianclaims.ca/
Inter-réseaux (France)	http://www.inter- reseaux.org/themes/ntic/NTIC-Devrur.html
Latin American, Caribbean and Iberian Studies at UW-Madison	http://www.library.wisc.edu/guides/Ibero/
Library of Congress Country Studies/Area Handbooks	http://lcweb2.loc.gov/frd/cs/cshome.html/
LTC Library New Books and Recent Articles	http://www.wisc.edu/ltc/acq-list.html
REECA Web, Russian, East European and Central Asian Collections at UW-Madison	http://www.wisc.edu/creeca/reeca/
Russia and East European Network Information Center	http://reenic.utexas.edu/reenic.html
Steenbock Library guide to agricultural resources on the Internet	http://www.library.wisc.edu/libraries/Steen bock/subjectguide/agric.htm
Thomas: Legislative Information on the Internet	http://thomas.loc.gov/
World Bank. Policy Research Working Papers.	http://econ.worldbank.org/resource.php?type=5
World Bank. Regional and Country Data	http://www.worldbank.org/html/extdr/regions.htm
World Bank. World Development Sources	http://www-wds.worldbank.org/
World Wide Web Virtual Library: African Studies	http://www.columbia.edu/cu/libraries/indiv/area/Africa/
World Wide Web Virtual Library: American Indians	http://www.hanksville.org/Naresources/
World Wide Web Virtual Library: Asian Studies	http://www.vlib.org/AsianStudies.html
World Wide Web Virtual Library: Indigenous Studies	http://www.cwis.org/wwwvl/indig-vl.html
World Wide Web Virtual Library: Latin American Studies	http://lanic.utexas.edu/las.html
World Wide Web Virtual Library: Middle East Studies	http://www.columbia.edu/cu/libraries/indiv/area/MiddleEast/
World Wide Web Virtual Library: Russian and East European Studies	http://www.ucis.pitt.edu/reesweb/index.shtml
World Wide Web Virtual Library: West European Studies	http://www.library.pitt.edu/subjects/area/weste uropean/wwwes/

FICHES DPH SUR LE THEME. Quelques exemples.

Les fiches DPH

DPH (Dialogues pour le Progrès de l'Humanité) est un réseau international d'échanges d'expériences qui rassemble des ONG, des centres de documentation, des centres de recherche, des organismes publics et parapublics, et des personnes. La philosophie de DPH se fonde sur un certain nombre de constats de départ: l'innovation se diffuse par des réseaux, l'information utile à l'action naît de l'action, le choix de l'information utile est subjectif, la crédibilité de l'information est celle de son émetteur, l'information n'est rien, son usage est tout.

Pour participer au réseau, contacter un des points d'accès :

dph-info@fph.fr

le comité de liaison et d'animation:

ceno@fph.fr

ou Vladimir Ugarte. FPH, 38 rue Saint Sabin. 75011 Paris. France

vladimir@fph.fr

Le réseau, gratuit et fondé sur le troc, privilégie la collecte d'informations et leur analyse. Il utilise cinq langues de travail (français, anglais, espagnol, portugais, italien). Chaque partenaire est à la fois producteur et utilisateur d'information. L'outil essentiel au cœur du système est la fiche DPH, qui est signée et sélective. Les membres du réseau partagent des valeurs communes (Charte DPH), et chacun est détenteur de la mémoire collective du réseau. Les fiches DPH sont aujourd'hui

accessibles sur le WEB à l'adresse suivante: http://www.webdph.net/new

Sélection de quelques fiches, à titre d'exemples

Nous avons choisi de présenter une sélection de quelques fiches DPH, afin de compléter les éléments de ce dossier. Les fiches ont été choisies en fonction de différents critères :

- lien direct avec les thèmes et les problématiques abordées dans le cahier
- intérêt intrinsèque et qualité de rédaction
- espaces géographiques ou culturels peu ou pas abordés dans le cahier

La sélection ne peut bien sûr donner qu'une idée très partielle de la richesse de la base de données, et le fait que nous n'ayons pas retenu une fiche ne signifie aucunement qu'elle manque d'intérêt. Les exigences de ce dossier nous ont obligé à une sélection très restrictive, et à la sélection de fiches rédigées en français, d'où le listing complémentaire que nous incluons à la fin du document.

Nous reproduisons les fiches telles quelles, sans commentaires de notre part. La responsabilité de leur contenu est uniquement celle de la personne ayant rédigé la fiche. Nous ne partageons pas nécessairement toutes les analyses ni les opinions qu'elles présentent.

Liste des fiches présentées.

ALGERIE. Changements techno-économiques et formes de différenciation de la paysannerie.

BRESIL. Agricultures paysannes au Brésil : enquête sur un enjeu national.

BULGARIE. Le cas bulgare : réforme agraire et privatisation dans le domaine agricole.

CHINE. Souvenirs du vieux Li, paysan pauvre du nord de la Chine.

CHINE. Tenure foncière et système des contrats de production entre l'Etat et les paysans en Chine: exemple de Bozhou, canton de la plaine du Nord.

RUSSIE. La situation des campagnes russes dans la période de transformations économiques.

SYRIE. Etat et paysans en Syrie.

MONDE. Le droit à la terre considéré sous l'angle des droits de l'homme et du développement.

ALGERIE. Fiche DPH # 6923, 1996

Changements techno-économiques et formes de différenciation de la paysannerie. Cas de l'Algérie.

Loin de former un groupe homogène, la société rurale algérienne est soumise à un processus de différenciation complexe, résultat de l'impact de la colonisation, de la politique agraire de l'Algérie indépendante, des répercussions de la politique d'industrialisation et de la mise en œuvre d'une nouvelle politique à partir des années 80.

Les systèmes de production traditionnels élaborés au fil du temps par les agriculteurs sédentaires et les nomades permettaient de tirer le meilleur parti des diversités écologiques du pays. Ils vont être ébranlés par le système colonial qui non seulement va déposséder une grande partie de la paysannerie de ses terres mais va conduire à une spécialisation régionale poussée à l'extrême. L'intégration au marché sur laquelle repose le nouveau système économique mis en place conduit à la destruction des anciens courants d'échanges et des équilibres traditionnels. L'organisation sociale traditionnelle est remise en cause par le développement d'un marché "libre". Lors des dernières décennies de la colonisation, émergent d'un côté de nouvelles catégories de producteurs "modernistes", de l'autre la paupérisation de la majorité des paysans.

A l'indépendance, les fermes coloniales sont transformées en domaines autogérés, mettant fin à l'espoir qu'avait la paysannerie de retrouver ses terres. Le secteur "socialiste", très contrôlé par l'Etat, ne bénéficiera qu'à une minorité, accentuant le déséquilibre sectoriel. La production globale régresse et la dépendance alimentaire du pays s'accroît.

Dix ans plus tard, une révolution agraire procède à une redistribution des terres dans le secteur privé, dont 10% des paysans pauvres ou sans terres bénéficient. Ces derniers sont regroupés en coopératives de production.

A la même époque, les campagnes sont touchées par les répercussions de la politique d'industrialisation massive mise en oeuvre à partir fin des années 60.

Une première conséquence est l'intégration de la paysannerie à un marché du travail externe, engendrée par la multiplication des activités et des emplois salariés extraagricoles. En favorisant la désintégration de l'activité agricole et l'accroissement de l'exode rural, l'intégration des paysanneries au marché est à l'origine du chômage dans les campagnes. D'un autre côté, elle permet à un grand nombre de micro-exploitations d'avoir un complément de ressources indispensable au maintien de l'activité et donc à la survie des membres. Cette dépendance au marché a des formes variables. Si pour les paysans pauvres il s'agit d'une dépendance aliénante, pour d'autres, elle permet de tirer profit des opportunités d'emploi les plus avantageuses, dont les revenus peuvent être réinvestis dans les activités agricoles.

Une seconde conséquence est une soumission des petits producteurs aux conditions des entreprises prestataires de services, répercussion du développement du marché des facteurs de production. Au cours des années 70, la tendance est à une séparation croissante entre producteurs et moyens de production. La possession de gros matériel motorisé devient donc un facteur décisif de différenciation, opposant une minorité d'agriculteurs autonomes à la majorité de paysans dépendants. Ce clivage s'accroît par la mainmise des premiers sur les terres des seconds. Pour pallier cette situation, l'Etat met en place à la fin des années 70, des Groupements d'Entraide Paysanne (GEP), association librement constituée bénéficiant de facilités pour l'accès au matériel mécanisé. Après une expansion rapide de ces structures, cette formule est remise en cause par la nouvelle politique menée à partir des années 80, où la priorité est donnée à l'agriculture privée et à l'équipement individuel. Dans le cadre de la restructuration du secteur public (1981-85), les coopératives de service qui avaient été mises en place sont dissoutes. La dépendance des petits producteurs vis à vis des prestataires de services s'aggrave

d'autant plus que ces derniers augmentent leurs tarifs.

Si dans le passé l'élevage pouvait permettre de compenser le manque de terres cultivables, il ne peut permettre aujourd'hui aux petits producteurs céréaliers de faire face au processus de marginalisation et de prolétarisation dont ils sont victimes. Le renforcement de la corrélation entre les inégalités dans la répartition du cheptel et la répartition de la terre fait que pour la majorité de la petite paysannerie, l'élevage n'est plus qu'une activité résiduelle soumise aux aléas naturels et au marché. Par contre, le développement du maraîchage, lié à l'acquisition individuelle de motopompes, permet à certains paysans d'opérer de profondes mutations. L'accroissement important des surfaces cultivées, rendu possible par l'utilisation de motopompes, fournit un complément monétaire à la production céréalière.

Cependant, la position précaire des petits producteurs sur le marché constitue une limite importante de cette mutation. Leur dépendance vis à vis du marché revêt des formes diverses, donnant lieu à des conséquences parfois opposées. Le bas prix des céréales dont le marché est soumis à l'Etat conduit les petits producteurs à privilégier la consommation familiale. La production pouvant être inférieure aux besoins de la consommation familiale, l'excédent céréalier des agriculteurs aisés devra donc répondre à la fois aux besoins d'une partie de la population rurale et à ceux de la population urbaine. Cependant, surtout depuis le début des années 80, un grand nombre de petits producteurs diminue volontairement la production de blé au profit des cultures fourragères vendues à des prix élevés sur le marché parallèle, du fait de la demande croissante des éleveurs. La structure du marché du bétail est dominée par une minorité de négociants privés, contraignant les petits producteurs à vendre à très bas prix. Par contre, les paysans aisés bénéficiant de relations peuvent réaliser des affaires en vendant en gros quand les cours sont favorables. Des conditions similaires sur le marché des fruits et légumes mettent les petits producteurs à la merci de collecteurs privés imposant leurs conditions.

A la politique volontariste des années 70, qui a exacerbé les tensions et les différenciations sociales, succède à partir des années 80 une nouvelle politique favorable à l'initiative privée. De nouvelles législations foncières vont bénéficier essentiellement à des catégories extérieures à la paysannerie (commerçant, fonctionnaire, ..). Les implications sociales et économiques de l'émergence de cette nouvelle paysannerie sont complexes et difficiles à prévoir. Mais dans la situation actuelle, les risques d'exacerbation des divisions et des inégalités sont à craindre. D'ores et déjà quatre grandes catégories de paysans peuvent être distinguées : les paysans autonomes, les paysans ouvriers, les paysans dépendants et les paysans paupérisés. L'avenir de la paysannerie algérienne dépendra en grande partie des fluctuations qui s'opéreront entre ces différents groupes.

Rédaction: TARRIERE DIOP, Claire. 1996.

CECOD IEDES.

162, Rue Saint-Charles, 75740, Paris CEDEX 15. Tél 01 45 58 18 99. Fax 01 45 57 31 69.

COMPTE RENDU DE COLLOQUE. (DPH: 6923)

ALGERIE. PAYSAN; MILIEU RURAL; COLONISATION; ECONOMIE PAYSANNE; AGRICULTURE PAYSANNE; SYSTEME AGRAIRE; REFORME AGRAIRE.

BRESIL, Fiche DPH # 5689, 1995.

Agricultures paysannes au Brésil : enquête sur un enjeu national.

Depuis 1945 au Brésil, le nombre d'exploitations agricoles a été multiplié par 3,7 et le nombre d'hectares cultivés par 2. La taille moyenne des exploitations s'est donc réduite, mais cela s'est fait essentiellement aux dépens des petites unités. Celles de moins de 10 hectares représentent 53 % des exploitations mais ne couvrent que ... 2,6 % de la surface cultivée! Celles de 10 à 100 hectares vivent une évolution similaire. L'agriculture au Brésil, c'est "beaucoup de terre pour peu et peu de terre pour beaucoup". Les évolutions récentes renforcent la tendance.

L'agriculture paysanne suscite des questions qui dépassent largement le cadre brésilien. La première est celle de sa viabilité - par rapport à un secteur agro-industriel "moderne" - et de sa capacité à s'insérer dans un marché toujours plus ouvert. Mais quand on regarde de près les grandes exploitations que les tenants de la libre-entreprise mettent en avant, on se rend compte qu'elles bénéficient de subventions publiques, de remises de taxes et d'impôts, de conseils techniques et recherche dont les petits agriculteurs n'ont pas l'équivalent. Difficile, dans ces conditions, de prendre leur compétitivité comme référence.

L'autre question est celle de la capacité de la petite agriculture à répondre à deux grands enjeux qui se posent au Brésil : celui de l'emploi et celui des freins à l'urbanisation et à la concentration côtière. Les exploitations de moins de 50 hectares fixent en milieu rural 70 % des actifs agricoles, soit environ 16 millions de personnes. Envisager la disparition de leur emploi pour cause de performances économiques insuffisantes causerait à la collectivité brésilienne des coûts insupportables.

La troisième question est celle du rôle de la petite agriculture dans le processus de démocratisation du Brésil. Au niveau du partage des ressources, de l'accès aux marchés et de la participation politique, il y a des enjeux majeurs, qui passent par la mise en place d'alliances entre groupes sociaux et par la reconnaissance de la place des petits producteurs dans le processus de développement du pays.

Au travers de 23 entretiens avec des brésiliens connaisseurs de leur agriculture, on voit posée la question des formes d'appui à la petite agriculture. Elles passent par 5 domaines principaux :

- celui de l'accès à la terre : le manque de terre concerne 5 millions de familles paysannes
- celui de la mise au point de technologies adaptées à la petite production
- celui de l'association des producteurs et du renforcement de leurs organisations
- celui de l'accès aux marchés
- celui de l'accès au crédit

La petite production joue déjà un rôle considérable au Brésil. La rendre économiquement plus viable est également possible, mais cela suppose une certaine volonté politique et passe par une meilleure répartition des aides publiques.

Rédaction: GUIHENEUF, Pierre Yves. 1995.

GEYSER=GROUPE D'ETUDES ET DE SERVICES POUR L'ECONOMIE DES RESSOURCES. 104 Rue du Plein Soleil 34980 St Gély. Tél 04 67 84 89 44.

BIBLIOGRAPHIE; LIVRE. ADANT, Philippe; ALTAFIN, Iara. (DPH: 5689)

BRESIL. AGRICULTURE PAYSANNE; INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE; CREDIT AGRICOLE; ACCES DES AGRICULTEURS AU MARCHE; ACCES A LA TERRE; LUTTE FONCIERE; PAYSAN SANS TERRE; STRUCTURE AGRAIRE; GROUPEMENT PAYSAN; REVENDICATION PAYSANNE; TERRE.

BULGARIE. Fiche DPH # 4128, 1994.

Le cas bulgare : réforme agraire et privatisation dans le domaine agricole.

La forme et l'évolution des transformations en cours dans les pays de l'Est montrent des diversités liées à l'histoire, aux structures de production, et aux choix des réformes et de leur application dans ces différents pays. Il n'est pas envisageable d'étudier globalement le processus de transition vers l'économie de marché sans voir comment cela se passe au niveau local. Ces initiatives locales, évoluent en fonction des contraintes propres, en relation avec les dynamiques prévalant dans les Balkans.

La principale différence entre la réforme agraire bulgare et albanaise est que la Bulgarie poursuit un but politique et social à long terme, sans se préoccuper de la rationalisation des structures de production du moins sur le plan de l'aménagement foncier, à court et moyen terme. La privatisation des terres, restituées à ses anciens propriétaires (quand ils se manifestent, que leur titre de propriété est valable, et que les limites de la propriété sont définissable) résidant en ville pour la plupart, désorganise l'agriculture bulgare et ne se tourne pas suffisamment vers le marché intérieur.

En Bulgarie, on procède au rétablissement de structures agraires anciennes, inadaptées aux moyens et techniques de production existants. Le principal travail effectué est la mise au point d'une méthodologie pour la transformation de coopératives de travailleurs de la terre, en coopératives de propriétaires de terres et de moyens de production.

<u>Première étape</u>: évaluation de la valeur globale (terres, bâtiments, matériel, etc...) de chaque coopérative par des commissions.

<u>Deuxième étape</u>: répartition des valeurs en fonction de la durée de travail dans la coopérative - et ce quel que soit le travail (employé, ouvrier, dirigeant) - durant les cinq dernières années.

Le problème soulevé par la fixation du rapport entre les terres, le bétail, les machines mis à disposition lors de la collectivisation il y a 40 ans, a été résolu en distribuant les valeurs selon la formule 40% pour la terre, 40% pour le travail, 20% pour les moyens de production. Cette réforme semble ne pas tenir compte de la diversité des situations agricoles, d'un point de vue géographique et de développement agricole et socio-démographique des différents espaces ruraux du pays (exode rural, spécialisation de la main d'œuvre). Les conditions différentes de production et la question démographique font que le passage à l'économie de marché produit des crises dans la commercialisation des productions agricoles, et que l'on assiste à l'émergence de différents types d'exploitations agricoles selon les régions.

Les problèmes de restitution des terres aux anciens propriétaires. Les dispositions liées à l'application de la loi foncière montrent comment les décisions politiques retardent l'avancement de la réforme, ainsi que la formation d'exploitations réelles. Ces dispositions prévoient que tout Bulgare disposant d'un titre de propriété foncière d'avant 1945, retrouve sa propriété, si les anciennes limites et l'ancien plan de distribution existaient. Cela implique bien les retards dans la fixation des limites des propriétés foncières, et donc dans la création de nouvelles structures agricoles familiales. De plus la transposition d'anciennes structures foncières désorganisent les infrastructures collectives et fait émerger une nouvelle agriculture parcellaire.

L'application de la réforme agricole peut donc prendre différentes formes. Si le plan ancien existe, l'ancien propriétaire peut prendre possession de ses terres (il a trois ans de délai au maximum pour formuler la demande) sinon, il doit attendre le nouveau plan de division et de distribution des terres. Si le plan n'existe pas, mais que les titres de propriété sont fondés (par l'existence de documents, par exemple), la propriété est restituée en profitant de l'espace aménagé existant pour regrouper les terres. Cet essai de remembrement se fait afin de regrouper les terres autour du village, rassembler et

limiter le nombre de parcelles d'un même propriétaire. Le partage se fait par tirage au sort après le rassemblement de tous les documents disponibles.

On observe différentes formes d'exploitations agricoles selon la répartition géographique:

- en zone périurbaine, les propriétaires, d'anciens citadins, organisent leur production en fonction de leurs besoins, mais aussi du marché de la ville. Ces micro- structures mobilisent l'ensemble de la famille. Les travaux mécanisés sont effectués grâce aux services de la coopérative. Les plus grosses exploitations (2 ha), se spécialisent dans l'élevage.
- dans les zones de forte démographie caractérisées par la présence importante de jeunes agriculteurs, il y a une tendance à la formation d'exploitations agricoles spécialisées de moyennes et grandes tailles.
- dans les zones touchées par l'exode rural, à population âgée, on assiste d'une part au besoin de rester protégé par la coopérative agricole, d'autre part, à la formation de grandes exploitations familiales de type capitaliste (nouvelle organisation des anciennes coopératives, associations d'exploitants). Ces exploitations proposent leurs services aux plus petites (approvisionnement, location de matériel, etc...), achètent ou louent les terres des retraités, louent les installations des anciennes coopératives.

<u>Conclusion</u>: dans les différentes régions agricoles bulgares, on retrouve la coexistence de différentes formes d'exploitations agricoles. Ces formes demeurent théoriques pour la plupart, car les limites ne sont pas encore fixées. Cette coexistence, issue de la réforme, apparaît comme une adaptation originale à la diversité des structures et des conditions socio-économiques de l'agriculture bulgare. Mais elle porte en elle les germes de la confrontation possible au sein de la communauté villageoise, en raison de l'antagonisme des formes d'exploitation et des systèmes de production.

Rédaction: CACCIABUE, Philippe. 1994.

FPH=FONDATION POUR LE PROGRES DE L'HOMME.

38 rue Saint Sabin, 75011 PARIS. FRANCE. Tel 43 57 44 22. Fax 43 57 06 63. E-mail paris@fph.fr.

TEXTE ORIGINAL. GOUSSIOS, Dimitris. (DPH: 4128)

BULGARIE. AGRICULTURE; PRIVATISATION; POLITIQUE FONCIERE; REFORME AGRAIRE; STRUCTURE DE PRODUCTION; DECOLLECTIVISATION DES TERRES.

CHINE, Fiche DPH # 2029, 1993

Souvenirs du vieux Li, paysan pauvre du nord de la Chine.

"Je suis venu du Shandong la 12ème année de la République (1923). J'avais moins de 10 ans et nous fuyions les inondations de la vallée du Fleuve Jaune. 60% des familles de Dazhuang, notre village, sont originaires du Shandong. Nous sommes venus par vagues, des centaines et des centaines de gens. Quand nous sommes arrivés, nous n'avions rien. Ici, il y avait quelques propriétaires terriens et des paysans qui louaient des terres cultivables. Mes parents m'ont placé chez un propriétaire terrien. Il possédait bien un quinzaine d'hectares mais n'en cultivait que quatre lui-même. Le reste était en métayage, à 50 % du produit de la terre. En fait, il était fils unique et son père, qui fumait l'opium, était mort quand il avait 6 ans. Il était donc le seul homme restant de la famille. Il fumait l'opium. Nous étions deux ouvriers agricoles nourris et logés chez lui. Il avait tout le matériel nécessaire: charrue, herse, semoir, brouettes, chariot, un cheval, un âne et un bœuf. A tous les trois, nous cultivions les 4 hectares. Les femmes restaient à la maison où elles filaient le coton. Mes parents n'avaient toujours rien. Ils survivaient de glanage, de travaux agricoles temporaires au moment des récoltes et en faisant les "coolies", portant des lourdes charges pour les autres.

Quand les Japonais sont arrivés, il y a eu de terribles batailles contre l'armée nationaliste à Dazhuang parce que nous ne sommes pas très éloignés de la ville. Des centaines de soldats ont été abattus là: un vrai carnage. J'ai été blessé et suis devenu bossu. Le Parti Communiste est arrivé en 1947. Quand la réforme agraire a eu lieu, en 1950, nous avons tous reçu une part des terres des propriétaires terriens. Seuls les petits paysans propriétaires ont gardé leurs terres et leurs outils. Finalement, ils en avaient plus que nous mais nous avions tout de même quelques parcelles. Comme les outils manquaient, nous avons dû nous grouper avec nos amis et relations pour utiliser le matériel agricole et les animaux. Nous avions à manger.

Très vite, en 1957 et 1958, les communes populaires ont été organisées. Tout a été mis en commun, même le matériel de cuisine! Nous mangions dans de grands réfectoires. Notre commune comportait 38 équipes de production et correspondait à 7 villages actuels: il y avait au moins 10 000 personnes. A l'époque du Grand Bond en Avant, tout a été remis en question: on cultivait même du riz le long des canaux de drainage: c'était du jamais vu dans l'histoire de Bozhou. En 1961, après la famine, tout a été arrêté. Il manquait tellement de nourriture que les prix agricoles ont flambé. Si bien que les ouvriers quittaient leur travail, les élèves l'école, encouragés par leurs professeurs. Et des familles entières venaient s'installer à la campagne. Vers 1965, les communes ont été reformées mais en plus petit. Cette fois, l'important, c'était l'équipe. Nous étions 70 dans la nôtre, dont 30 forces de travail. Le travail sur les terres de l'équipe était collectif mais chacun avait en plus un lopin de quelques m2 où il cultivait des légumes et ce qu'il voulait. Le travail était organisé et réparti par le chef d'équipe. Moi, je gardais les bœufs de l'équipe. A cause de mon infirmité et de ma pauvreté, je me suis marié tard et avec une femme idiote, divorcée. J'ai eu 4 enfants. Comme j'étais la seule force de travail de la famille, le chef m'a donné une tâche régulière qui me permettait d'assurer un minimum de points travail pour nourrir ma famille.

C'est dans l'étable d'alors que nous vivons actuellement. Mes fils ont 23 et 25 ans et ne sont pas mariés. Ils ne se marieront jamais, nous sommes trop pauvres. Les seuls partis qu'on leur propose sont des filles simples ou handicapées. Pourtant, l'aîné est instruit. Il a pu aller au collège et a même appris l'anglais. C'était gratuit pendant la collectivisation. Il était brillant. Il a même été choisi comme chef des "petits gardes rouges" pendant la Révolution Culturelle. Alors, plus personne n'étudiait mais les écoliers travaillaient dans des manufactures ou partaient battre les anciens propriétaires terriens habitant encore ici. Mon aîné a battu le Vieux Du, mon ancien patron. Maintenant, ils sont amis. Ce sont eux les plus instruits du village. Ceux à qui on demande de lire ou d'écrire des poèmes

sur les banderoles rouges du jour de l'an.".

Commentaires du rédacteur:

- 1. Quand une tranche de vie résume en quelques mots simples et émouvants 70 ans d'histoire de la Chine... Plus qu'un résumé, c'est une révélation, un éclaircissement, une illustration de ce qu'on pu humainement signifier les mots qu'utilisent les livres: propriétaires terriens, paysans sans terre, guerre civile, révolution, réforme agraire, "grand bond en avant", communes populaires...
- 2. "Tel père, tel fils", les règles sociales et de reproduction sont parfois si dures qu'elles interdisent le mariage "normal" au plus pauvre! La pauvreté est-elle donc héréditaire? Est-elle donc à ce point puissante qu'elle ne puisse quitter la famille, que le régime politique soit communiste ou "libéralisé"?

Rédaction: DIDERON, Sylvie. 1993.

112 rue Victor Hugo, 93170 BAGNOLET. FRANCE. Tel 48 59 27 10.

THESE. DIDERON, Sylvie. (DPH: 2029)

ASIE; CHINE. AGRICULTURE; PAYSAN; RELATION ETAT PAYSAN; BANQUE D'HISTOIRES; HISTOIRE DE DEVELOPPEMENT; POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT; SYSTEME AGRAIRE; DEVELOPPEMENT RURAL; INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE; ORGANISATION COMMUNAUTAIRE; SOCIETE RURALE; TERRE.

CHINE. Fiche DPH # 2040, 1993.

Tenure foncière et système des contrats de production entre l'Etat et les paysans en Chine: exemple de Bozhou, canton de la plaine du Nord.

1. Au début des années 1980, l'agriculture a été le premier secteur concerné par les réformes économiques en Chine.

Dès 1978, des "systèmes de responsabilité" ont été mis en place progressivement dans tout le pays pour inciter les paysan à accroître leur productivité.

A Bozhou, le système actuel est mis en place en 1982. La terre demeure propriété collective mais est distribuée aux agriculteurs qui organisent individuellement la production. Cette répartition est effectuée au niveau de chaque hameau (ancienne équipe de production, unité de gestion de la production agricole pendant la collectivisation). Toute personne, du nouveau-né au vieillard, reçoit une part de terre égale. Dans la pratique, le terroir villageois est divisé en zones suivant la qualité des sols, des infrastructures et de l'éloignement des parcelles par rapport aux habitations. Chaque personne reçoit un lot équivalent en quantité et qualité. En résulte un important morcellement du terroir. A Gumiao, la surface reçue par personne a été de 1530 m2. La famille Peng, composée de 6 membres, a reçu 6 lots de parcelles soit 9180 m2 au total. Le tout est réparti en 7 parcelles de 300 à 2000 m2. Les plus éloignées se trouvent à 700 m du village. Or, le transport des récoltes et du fumier est effectué dans un tombereau à traction humaine, rarement animale. Pour les parcelles les plus éloignées de l'habitation, le temps de transport peut représenter 1/3 du temps de travail agricole total.

- 2. Lors de la décollectivisation, la terre est donc confiée aux paysans et la production agricole devient affaire familiale. Cependant, la collectivité locale demeure propriétaire de la terre. Les lots sont cédés aux paysans dans le cadre d'un contrat:
- a. en échange de l'usufruit de la terre, ils doivent chaque année vendre à l'Etat une quantité fixée de grains (à Bozhou blé principalement mais aussi maïs, soja, sésame et colza); le prix de ces quotas étant fixé à environ la moitié du prix de vente des mêmes produits agricoles sur le marché;
- b. payer les impôts et taxes locales;
- c. participer aux travaux collectifs de construction ou d'entretien des infrastructures.

Tout supplément de production obtenu au-delà de ces quantités contractuelles revient en totalité au producteur et peut être vendu librement sur le marché.

Cette forme de tenure foncière ressemble fort à un métayage. En effet, les quantités devant être vendues à l'Etat sont calculées en fonction de la surface cultivée et des rendements attendus dans l'endroit.

- 3. En fait, les "contrats de responsabilité" n'ont de contrat que le nom. Il ne s'agit nullement d'un accord entre deux parties mais de la vente obligatoire de grains à l'Etat à prix déterminé et inférieur à celui du marché. Les grains vendus sous contrat sont destinés à alimenter les citadins fonctionnaires qui reçoivent des tickets d'approvisionnement leur permettant d'acheter les produits de base (farine, riz et huile principalement) à prix subventionnés. Un paysan de Tianchang vend son riz à l'Etat environ 0,5 yuan/kg (1 yuan= 0,2 US\$) dans le cadre de son contrat. Il sera revendu décortiqué à peu près le même prix contre des tickets d'approvisionnement. Par contre, le paysan pourra vendre le kilogramme de riz à près de 0,8 yuan sur le marché où il sera revendu décortiqué plus d'1 yuan/kg.
- Si le paysan ne peut fournir les quantités contractuelles, il doit payer une somme compensatoire par kilogramme. Celle-ci est supérieure au prix d'achat du produit par le gouvernement et même parfois supérieure au prix du marché.

Les quantités de grains vendues sous contrat à l'Etat ont augmenté drastiquement entre 1985 et 1990. Dans les meilleures terres à Bozhou, elles représentaient 5% de la production de blé en 1982 et 15% en 1990. Les rendements moyens n'ayant pas triplé pendant le même temps, les prélèvements deviennent de plus en plus lourds.

5. La terre ne peut pas faire l'objet de transactions par les paysans. La tenure est ellemême non aliénable et non héritable. Cependant, en cas de départ ou de décès dans la famille, des négociations ont lieu lors du bilan annuel qui est tenu au sein de chaque hameau. Certaines parcelles où elles ont effectué des investissements (plantations pérennes, aménagements,...) peuvent être conservées par les familles dans la mesure où elles restituent à la place des terres équivalentes en qualité et quantité. Cependant, ce "noyau" de terres restant dans la famille est, avec ce système, limité à long terme puique la distribution suit en principe l'évolution de la population.

Commentaires du rédacteur.

Cette forme de tenure foncière peu commune incite à réflexion. Ne représente-t-elle qu'une transition entre propriété collective -époque des communes populaires- et propriété privée? Est-elle instable et vouée à se transformer? Peut-elle être une alternative aux difficultés rencontrées actuellement par les pays en train de décollectiviser leur agriculture?

En Chine, dix ans après sa mise en place, ses avantages et inconvénients sont fortement discutés et il est parfois question de privatiser les terres.

Dans les provinces les plus développées, notamment celles des côtes est et sud de la Chine, les opportunités de travail hors agriculture plus rémunérateur que le travail agricole sont nombreuses. Beaucoup de paysans quittent leur village pour aller travailler dans l'industrie, faire du commerce ou autre. Ils laissent leurs parents cultiver leur terre ou les louent (illégalement). Dans des conditions de forte pression démographique, ceci remet en cause le mode de distribution et de répartition du foncier et son égalitarisme.

Rédaction: DIDERON, Sylvie. 1993.

112 rue Victor Hugo, 93170 BAGNOLET. FRANCE. Tel 48 59 27 10.

THESE. DIDERON, Sylvie. (DPH: 2040)

ASIE; CHINE. AGRICULTURE; FONCIER RURAL; REFORME AGRAIRE; SYSTEME AGRAIRE; RELATION ETAT PAYSAN; PROPRIETE FONCIERE; POLITIQUE FONCIERE; POLITIQUE AGRICOLE; PAYSAN; POLITIQUE DES PRIX; DENSITE DE POPULATION.

RUSSIE. Fiche DPH # 6123, 1996.

La situation des campagnes russes dans la période de transformations économiques.

Comme le remarquait en 1898 le comte de Witte, la question de la terre est un problème fondamental pour la Russie et la société russe : elle n'a pas cessé de l'être depuis. Les difficiles débats actuels sur la propriété de la terre et la situation des campagnes russes montrent bien que le problème de la répartition de la terre est loin d'être réglé en Russie. Nous tenterons ici de décrire le contexte socio-économique dans lequel évoluent les campagnes russes actuelles pour tenter de comprendre les enjeux des débats actuels.

La période de la Péréstroika a été riche en réformes agraires, pas moins de 150 lois ont été adoptées dans ce domaine : la plupart d'entre elles se contredisent mutuellement. C'est pourquoi, il est urgent d'adopter un code de la terre cohérent et actuel. Par ailleurs aucune des mesures introduites par ces lois n'a permis de résoudre le problème de l'alimentation des villes : le fermage, fondé sur la propriété ou/et l'exploitation individuelle de petits lopins de terre, a été introduit sous la Pérestroïka. Mais il n'a pas occasionné de redressement significatif de la production.

La période de transformations économiques radicales entamée depuis 1992 a vu un effondrement encore plus massif et catastrophique de la production agricole : selon les données fournies par le quotidien russe Rossijskaja Gazeta, la chute de la production des entreprises agricoles s'élevait en 1994 à 45-50% par rapport à la période 1985-1990. Toutes les productions sont touchées : les céréales, la betterave sucrière... Le nombre de têtes de bovins avait baissé de 23% par rapport à cette même période, celui des ovins de 39%. La chute du nombre de têtes de bovins ramène la Russie 25 ans en arrière, le volume de production de viande de 1994 était égal à celui de 1987, celui de lait et d'œufs égalait le volume de production de 1980. Dans le secteur de la laine, on en était en 1994 à produire autant qu'en 1958.

Cette chute est catalysée, selon les experts, par une baisse également très importante de la production d'engrais. Elle nécessite d'importer des produits alimentaires en grande quantité : en 1994 on a importé 5,5 fois plus de viande congelée que l'année précédente, 6 fois plus de volailles et de pommes qu'en 1993.En 1994, les deux tiers du lait approvisionnant Moscou et Saint-Pétersbourg étaient fabriqués à partir de lait en poudre importé. Dans le même temps, les régions qui jusque là approvisonnaient ces villes, réduisaient leur production.

Le statut juridique de la propriété de la terre reste flou. L'incertitude ne favorise pas l'investissement matériel et financier. Toutefois, si le principe de restitution des terres à leurs anciens propriétaires a été accepté dans certains pays d'Europe Centrale,il semble avoir été écarté en Russie. En réalité, le débat porte davantage sur la possibilité de conserver la forme juridique du kolkhoze. Ses partisans démontrent chiffres à l'appui que seuls les grandes exploitations sont capables de nourrir les villes ; en 1994 les fermiers ont l'usufruit de 6% des terres, mais ne produisent que 2% du volume total de production. Selon la sociologue Galina Chirokalova, l'efficacité économique des exploitations collectives s'est avérée beaucoup plus élevée que prévu. Par ailleurs dans de nombreuses républiques de la Fédération, une grande partie des paysans est opposée à la propriété privé sur la terre. Aussi en au début 1994, plus d'un tiers des exploitations agricoles avait conservé son statut de kolkhoze.

Si des problèmes juridiques et financiers sont à l'origine des difficultés actuelles de l'agriculture russe, le plus sérieux et le plus permanent est certainement écologique : selon le quotidien Rossijskaia Gazeta, 80% de la surface agricole russe se trouve dans un mauvais état du point de vue écologique, parmi lesquels 40% subissent une forte érosion, 40% sont pollués, 17% correspondent à des zones écologiquement appauvries et 3% à des zones de catastrophe écologique. Le problème est alors moins comment

partager, mais qu'est ce qui reste à partager?

Les campagnes russes souffrent en silence. L'offre de produits alimentaires est en crise, la demande est en grande partie tournée vers les produits importés. C'est pourquoi, le effets contrastés de la crise économique sur les différentes couches sociales imposent de réexaminer la redistribution des richesses et l'aménagement du territoire en Russie.

Rédaction: DUVALOVA, Oxana. 1996.

FRANCE OURAL. 52 rue Montmartre, 75002 Paris. Tel 01 42 21 17 51 ou 01 40 11 90 00.

Fax 01 42 21 17 91. E-mail: franural@globenet.org.

PERIODIQUE. (DPH: 6123)

RUSSIE. RELATION ECONOMIE ECOLOGIE; PRODUIT AGRICOLE; REFORME AGRAIRE; AGRICULTURE; AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT; INFLUENCE DU MARCHE SUR L'AGRICULTURE.

SYRIE. Fiche DPH # 2053 . 1993.

Etat et paysans en Syrie.

La réforme agraire syrienne ne correspond pas à un mouvement issu du monde paysan: elle est le fait d'une petite bourgeoisie, venue sur le devant de la scène politique en s'appuyant sur les masses paysannes, alors sur-exploitées par l'élite dirigeante des grands propriétaires fonciers. Le pouvoir qui se dégage après 1963 réorganise l'économie syrienne selon un modèle théoriquement socialiste, ce qui lui permet d'afficher les "fermes coopératives" comme but à atteindre en matière d'exploitation agricole. Or ce faisant il suit deux objectifs précis:

- saper économiquement, après l'avoir évincée politiquement, l'ancienne classe dominante des propriétaires fonciers; pour cela il réorganise le monde agricole d'où elle tirait son assise financière.
- empêcher toute action de classe à venir de la part des paysans. En effet l'adhésion au système coopératif est obligatoire pour les bénéficiaires de la réforme. Les coopératives, au sein de l'appareil d'encadrement, permettent de contrôler le respect de la planification, qui détermine en grande partie le revenu des paysans. L'Etat peut ainsi inhiber la formation de nouvelles classes sociales, et les paysans se retrouvent en rapport direct avec lui en tant que masses, dénuées de toute attache à un groupe, qu'il soit traditionnel (familial, tribal ou confessionnel) ou basé sur une différenciation de classe.

L'Etat a donc créé une relation binaire, où il se constitue en partenaire unique des paysans, avec les moyens de leur faire respecter ses directives:

- il contrôle l'octroi d'engrais et surtout le crédit
- il impose une amende au contrevenant
- les paysans ont l'"usus" de la terre qu'ils ont obtenue lors de la réforme, c'est à dire qu'ils peuvent y investir, cultiver, et la transmettre à leurs héritiers. Mais en dernier recours elle reste la propriété de l'Etat, qui peut les en expulser.

Le journal de l'Union des Paysans du 23 février 1977 décrit la façon dont les paysans perçoivent cette situation: "Il est apparu dans les discussions que pour les masses paysannes la première question qui se posait était celle de leurs relations avec l'Etat. Ainsi les paysans ne voient-ils dans celui-ci que le pouvoir lui-même incarné à la campagne par le mukhtar (le maire), la police, la banque agricole ou d'autres appareils avec lesquels ils entretiennent des rapports traditionnellement mauvais." Dans un tel système l'Etat se marginalise par rapport au monde paysan qui lui a permis d'accéder au pouvoir: l'attitude vis-à-vis de l'autorité se caractérise de plus en plus par la méfiance, la ruse ou la révolte.

Si l'Etat semble maintenir son contrôle sur l'ensemble du monde agricole, contrairement à ce qu'affirme cet article, la réforme n'a pas empêché une différenciation sociale entre les paysans. Cette différenciation est la traduction de niveaux de revenus très différents selon les régions d'une part, et, au sein d'une même région, selon l'histoire individuelle des exploitants.

Rédaction: HALABI, Katia. 1993. 12 rue d'Upsal, 67000 STRASBOURG. FRANCE. Tel (16) 88 61 81 90.

PERIODIQUE. SEURAT, M. (DPH: 2053)

SYRIE. ETAT; PAYSAN; RELATION ETAT PAYSAN; AGRICULTURE; REFORME AGRAIRE; INTERVENTION DE L'ETAT DANS L'AGRICULTURE; COOPERATIVE; DIFFERENCIATION SOCIALE; SOCIALISME; PRET.

MONDE, Fiche DPH # 4096, 1994.

Le droit à la terre considéré sous l'angle des droits de l'homme et du développement.

En septembre 1993, la Commission Internationale des Juristes (CIJ) lance un projet relatif au droit à la terre. L'objet de ce travail est d'examiner de manière spécifique le droit foncier, les régimes fonciers et agraires d'une part, et la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, d'autre part. Pour des milliards de ruraux, la sécurité foncière doit être considérée comme une condition préalable nécessaire pour la réalisation des autres droits de l'homme internationalement reconnus.

Les initiatives régionales : La CIJ organise depuis une dizaine d'années des séminaires régionaux sur la promotion et la protection des droits de l'homme en milieu rural.

- 1979, Colombie : identification de certains facteurs structurels à l'origine de la tendance croissante à l'expropriation des terres et à des violations de plus en plus fréquentes des droits de l'homme en milieu rural :abandon de la réforme agraire, politique agricole impliquant la concentration de la propriété foncière, diminution de l'efficacité et de l'indépendance des tribunaux et des juges agraires...
- 1981, Malaisie: les objectifs de la réforme (garantir aux pauvres la sécurité de jouissance, la sécurité et la viabilité économique) ayant été détournés pour l'octroi des terres à des groupes privilégiés, le séminaire concluait à l'urgence de prévoir la création d'un tribunal agraire spécialisé et indépendant, doté de procédures rapides et simplifiées.
- 1982, Inde : une conclusion essentielle : les politiques de réforme agraire ont eu comme principal résultat d'abolir les systèmes d'occupation "intermédiaire" et les régimes fonciers féodaux. Il faut réduire la marge d'influence des élites locales en place et freiner, par des mesures législatives et réglementaires, les nouvelles formes de la propriété foncière absentéiste. De plus, les terres attribuées devraient être détenues en copropriété par les époux, à part égale et avec des droits réciproques de succession. Il conviendrait également de rétablir le caractère collectif des ressources telles que les forêts, les pêcheries et les terres de pâturage, et de réserver en priorité leur usage aux pauvres des zones rurales.
- fin des années 80, Afrique, Asie et Amérique Latine : série de séminaires consacrés aux difficultés des paysans, des cultivateurs à bail et des population autochtones à se familiariser avec les lois agraires et les procédures juridiques complexes, et à s'assurer d'une représentation juridique adéquate (vulgarisation du droit coutumier et du droit écrit et formation de para-juristes locaux).

Problèmes thématiques : première évaluation

- a) Les principes fondamentaux du droit foncier et du droit à la terre : la tendance à la privatisation des terres va-t-elle réduire à néant les perspectives de futures réformes agraires visant à la redistribution, même dans les pays où la question se pose avec acuité comme une nécessité sociale ? Ou bien saura-t-on conserver la fonction sociale de la propriété comme principe utile de limitation du droit à la propriété privée et des transactions foncières spéculatives ?
- b) Eliminer la discrimination dans l'usage du sol : la privatisation des terres pourrait intervenir soit par voie de restitution (cas des Pays Baltes et de la Bulgarie par exemple), soit par indemnisation. En Afrique du Sud, sous la pression de l'ANC, la nouvelle Constitution devrait autoriser l'expropriation par l'Etat de droit de propriété dans l'intérêt public, afin de rétablir dans leurs droits les personnes dépossédées de leur terres (souvent antérieur à la législation foncière d'apartheid de 1913) du fait d'une quelconque politique de discrimination raciale. Le principe de restitution est source de problèmes complexes. Jusqu'où peut-on remonter dans le temps ?

Comment et sur quels principes peut-on fonder des procédures de règlement équitable des revendications ? Dans quelle mesure et suivant quels critères les revendications des nouveaux occupants ou propriétaires des terres devraient-elles être prises en compte dans le règlement des conflits fonciers ?

- c) Droits traditionnels et droits juridiques : nombreuses sont les communautés africaines qui acceptent mal les efforts des gouvernements pour saper l'autorité traditionnelle en imposant des systèmes nationaux de répartition des terres. D'autre part, des craintes se sont exprimées concernant certains systèmes fonciers coutumiers devenus corrompus et qui ne servent plus les intérêts ou les aspirations des membres des collectivités locales.
 - Un intérêt particulier a été porté à la notion de Conseils ruraux à l'exemple de ce qui ce passe au Botswana. Les Conseils ruraux sont comptables devant le gouvernement et les communautés locales et utilisent aussi bien le droit coutumier que le droit écrit pour l'attribution des terres. Leurs compétences d'attribution couvrent aussi bien le règlement des différends, l'imposition de limitation à l'utilisation des sols, l'annulation de n'importe quel type de droit à la propriété et la mise en oeuvre de politiques et de programmes d'aménagement rural.
- d) Droits des femmes à la propriété foncière : aujourd'hui, même lorsque les femmes exploitent, de facto, leurs terres, la loi a tendance à ne pas les reconnaître comme les gestionnaires de ces terres. De plus, la généralisation des cultures marchandes a provoqué la perte à la fois de leurs revenus et de leur héritage. Que ce soit la privatisation ou des régimes fonciers fondés sur le droit coutumier, les femmes n'obtiennent pas la protection minimale de leurs droits fonciers.

Conclusion:

Trouver un équilibre entre l'équité et le rendement en matière de politique d'occupation et d'exploitation du sol n'est pas chose aisée. La CIJ dégage trois principes d'action pour les travaux à mettre en oeuvre sur ce sujet :

- 1- Replacer les question de droits fonciers dans le cadre général des droits de l'homme.
- 2- Dépasser la seule question des droits des peuples autochtones et étendre la réflexion aux millions de paysans sans terre et de ruraux pauvres.
- 3- Engager une collecte d'expériences et une réflexion dans toute les régions du monde pour poursuivre la constitution d'un droit international des peuples à la sécurité de jouissance de la terre. La CIJ invite toutes les personnes intéressées à apporter les suggestions, commentaires et critiques utiles à l'avancement des réflexions et des propositions.

Rédaction : CACCIABUE, Philippe. 1994. FPH=FONDATION POUR LE PROGRES DE L'HOMME. 38 rue Saint Sabin, 75011 PARIS. FRANCE. Tel 43 57 44 22. Fax 43 57 06 63. E-mail paris@fph.fr.

PERIODIQUE. PLANT, Roger. (DPH: 4096)

MONDE. DROIT AU SOL; RELATION PAIX DROIT; ACCES A LA TERRE; PRODUCTION ALTERNATIVE DE DROIT; DROIT COUTUMIER; EDUCATION JURIDIQUE; REFORME AGRAIRE; DROITS DE L'HOMME; ORGANISME JURIDIQUE; REFORME DU DROIT; ECHANGE D'EXPERIENCES.

Liste non exhaustive de fiches DPH dont le sujet est lié au cahier.

(Par ordre alphabétique par pays. Le titre de celles qui sont reproduite dans leur intégralité dans ce dossier apparaît en italique et en gras)

Afrique du Sud, Zimbabwe. Réformes agraires et réinvention de la paysannerie en Afrique australe. Rédaction : BEY, Marguerite. 1996. CECOD IEDES. COMPTE RENDU DE COLLOQUE. (DPH : 6959)

Algérie. Changements techno-économiques et formes de différenciation de la paysannerie. Cas de l'Algérie. Rédaction : TARRIERE DIOP, Claire. 1996. CECOD IEDES. COMPTE RENDU DE COLLOQUE. (DPH : 6923)

Algérie. L'agriculture algérienne malade des réformes. Rédaction : BENANI HAURI, Irène. 1992. PERIODIQUE. BOUKHALFA, Madhi ; SCHMIDT-LEPLAIDEUR, Marie Agnès. (DPH : 1257)

Amérique Latine. Les mouvements communautaires indiens en Amérique latine. Rédaction : CRATCHLEY, Claudio. 1998. LIVRE. LE BOT, Yvon. (DPH: 6751)

Amérique Latine. Organisations paysannes et indigènes en Amérique latine. Rédaction : TRANCHANT, J.P. 1998. GEYSER=GROUPE D'ETUDES ET DE SERVICES POUR L'ECONOMIE DES RESSOURCES. LIVRE. DEL POZO, Ethel. (DPH : 6731)

Bénin. Tenure foncière et propriété des ligneux dans les systèmes agroforestiers traditionnels au Bénin. Rédaction : THILL, Georges ; LEONIS, Jean Paul. 1995. PRELUDE. COMPTE RENDU DE COLLOQUE. SOKPON, Nestor. (DPH : 6075)

Brésil. 7ª Romaria da Terra de Santa Catarina reflete sobre ecologia. Rédaction : TRAMONTE, Cristiana. 1992. DIALOGO CULTURA E COMUNICACAO. OUTRO. SOUZA, Marcio Vieira de. (DPH : 2458)

Brésil. A Reforma Agraria como uma alternativa viavel. Rédaction : PETRINA, Clàudia. 1993. IBASE=INSTITUTO BRASILEIRO DE ANALISES SOCIAIS E ECONOMICAS. PERIODICO. MENEZES, Francisco. (DPH : 2464)

Brésil. Agricultures paysannes au Brésil: enquête sur un enjeu national. GUIHENEUF, Pierre Yves. 1995. GEYSER=GROUPE D'ETUDES ET DE SERVICES POUR L'ECONOMIE DES RESSOURCES. BIBLIOGRAPHIE; LIVRE. ADANT, Philippe; ALTAFIN, Iara. (DPH: 5689)

Brésil. Confederação nacional dos trabalhadores na agricultura CONTAG, Brasil. Entrevista a dirigentes. Rédaction : DEL POZO, Ethel. 1991. FPH. ENTREVISTA. (DPH : 0738)

Brésil. Em Dionisio Cerqueira as atividades de comunicacao reforcam o MST. Rédaction : VIEIRA DE SOUZA, Marcio. 1994. DIALOGO CULTURA E COMUNICACAO. OUTRO. VIEIRA DE SOUZA, Marcio. (DPH : 4960)

Brésil. Historico do Movimento dos Trabalhadores Rurais Sem-Terra de Santa Catarina. Rédaction: TRAMONTE, Cristiana. 1994. DIALOGO CULTURA E COMUNICACAO. RELATORIO. TRAMONTE, Cristiana. (DPH: 4964)

Brésil. La formation d'associations paysannes issues de mouvements sociaux. Les contraintes et le rôle des acteurs qui les soutiennent. Rédaction : BEY, Marguerite. 1996. CECOD IEDES. COMPTE RENDU DE COLLOQUE. RODRIGUES, Selma. (DPH : 6960)

Brésil. Movimiento dos trabalhadores rurais sem terra, Brasil. Entrevista a dirigentes. Rédaction: 1991. FPH. ENTREVISTA. (DPH: 0737)

Brésil. Os trabalhadores sem-terra na luta pela conquista da terra e pelo direito a comunicação. Rédaction: VIEIRA DE SOUZA, Marcio. 1993. DIALOGO CULTURA E COMUNICAÇÃO. PRESENTAÇÃO DE ORGANISMO. SOUZA, Marcio Vieira de. (DPH: 2460)

Brésil. Pélerinage de la terre. Spiritualité et organisation populaire dans la lutte pour la justice sociale. Rédaction : TRAMONTE, Cristiana. 1992. DIALOGO CULTURA E COMUNICACAO. AUTRE. TRAMONTE, Cristiana. (DPH : 3200)

Brésil. Reserva Extrativista, a Reforma Agraria dos Seringueiros. Rédaction : PETRINA, Clàudia. 1993. IBASE=INSTITUTO BRASILEIRO DE ANALISES SOCIAIS E ECONOMICAS, PERIODICO, MENEZES, Francisco. (DPH : 2463)

Brésil. Trabalhadores sem-terra de Abelardo Luz, Brasil, lutam para garantir condicoes de Vida. Rédaction : TRAMONTE, Cristiana. 1994. DIALOGO CULTURA E COMUNICACAO. RELATORIO. TRAMONTE, Cristiana. (DPH : 4965)

Bulgarie. Le cas bulgare : réforme agraire et privatisation dans le domaine agricole. Rédaction : CACCIABUE, Philippe. 1994. FPH. TEXTE ORIGINAL. GOUSSIOS, Dimitris. (DPH : 4128)

Chine. Réforme foncière et politique de limitation des naissances dans le district de Bozhou, Chine du Nord. Rédaction : DIDERON, Sylvie. 1992. THESE. DIDERON, Sylvie. (DPH : 2027)

Chine. Souvenirs du vieux Li, paysan pauvre du nord de la Chine. Rédaction : DIDERON, Sylvie. 1993. THESE. DIDERON, Sylvie. (DPH: 2029)

Chine. Tenure foncière et système des contrats de production entre l'Etat et les paysans en Chine: exemple de Bozhou, canton de la plaine du Nord. Rédaction : DIDERON, Sylvie. 1993. THESE. DIDERON, Sylvie. (DPH: 2040)

Colombie. Aux origines de la violence rurale: la question des massacres et de la revanche des grands propriétaires. Rédaction: ROSNER, Pierre Michel. 1993. CCFD=COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT. PUBLICACION SERIADA. CORREDOR MARTINEZ, Consuelo. (DPH: 2320)

Colombie. Aux origines de la violence rurale: le rôle crucial de la colonisation des "terres vierges" ? Rédaction : ROSNER, Pierre Michel. 1993. CCFD=COMITE CATHOLIQUE CONTRE LA FAIM ET POUR LE DEVELOPPEMENT. LIBRO. CORREDOR MARTINEZ, Consuelo. (DPH: 2315)

Colombie. Le narco-trafic et le secteur agro-pastoral en Colombie. Rédaction : LABROUSSE, Alain. 1990. OGD=OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DES DROGUES. PERIODIQUE. SARMIENTO ANZOLA, Libardo ; MORENO OSPINA, Carlos. (DPH : 0497)

Colombie. Réforme agraire et processus de paix en Colombie. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. PERIODIQUE. GROS, Christian. (DPH : 1753)

Colombie. Violence et problème agraire. Rédaction : 1990. FPH. PERIODIQUE. CORREDOR MARTINEZ, Consuelo. (DPH : 1292)

Cuba. Cuba : agriculture et alimentation. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. PERIODIQUE. DOUZANT-ROSENFELD, Denise. (DPH : 1793)

Equateur. Production vivrière et organisation des petits paysans. L'exemple des coopératives de réforme agraire en Equateur. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. RAPPORT. HAUBERT, Maxime. (DPH : 1766)

France. Autoformation et action juridique dans les luttes paysannes en France. Rédaction : 1990. CEDAL France. ENTRETIEN. DESIGNE, Jean. (DPH : 1103)

Les Philippines. L'Alliance des organisations démocratiques pour la réforme agraire aux Philippines. Rédaction : 1995. JURISTES SOLIDARITES. RAPPORT. GAUDARD, Catherine. (DPH : 6223)

Mexique ¿ Qué proyecto para el campo ? Rédaction : ALATORRE, Gerardo. 1994. INFORME DE COLOQUIO. MAGANA, Pedro. (DPH : 3299)

Mexique. La Alquimia Agraria. Rédaction : GOMEZ ALARCÓN, Tonantzin. 1996. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. TOLEDO, Víctor M. (DPH : 6829)

Mexique. La Modernización a "Golpes de Mercado" y la Población Rural. Rédaction : GOMEZ ALARCÓN, Tonantzin. 1996. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. HERNANDEZ NAVARRO, Luis. (DPH : 6828)

Mexique. La Reforma Agraria en Chiapas, México. Ficha II. Rédaction : MARIELLE, Catherine. 1994. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. MUENCH NAVARRO, Pablo E. (DPH : 4190)

Mexique. La Reforma Agraria en Chiapas, México. I. Rédaction : MARIELLE, Catherine. 1994. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. MUENCH NAVARRO, Pablo E. (DPH : 4189)

Mexique. La Reforma al Artículo 27 Constitucional y sus efectos en la Unión de Uniones de Ocosingo, Chiapas. I. Rédaction : MARIELLE, Catherine. 1994. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. LEGORRETA DIAZ, Ma. del Carmen. (DPH : 4191)

Mexique. Las leyes y la sustentabilidad. El caso de la Nueva Ley Agraria. Rédaction : AGUILAR, Jasmine. 1994. GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C.. INFORME DE TALLER DE TRABAJO. (DPH : 4144)

Mexique. Le mouvement paysan au Mexique de 1970 à 1990 : de la lutte pour la terre à la concertation avec l'Etat. Rédaction : GUIHENEUF, Pierre Yves. 1996. GEYSER=GROUPE D'ETUDES ET DE SERVICES POUR L'ECONOMIE DES RESSOURCES. BIBLIOGRAPHIE; LIVRE; THESE. DE AGOSTINI, Christine. (DPH : 6307)

Mexique. Movilización de grupos sociales y educación jurídica -México-. Rédaction : BOUCHER, Emmanuelle. 1992. JURISTES SOLIDARITES. INFORME. (DPH : 3006)

Mexique. Objetivos y Procedimientos del PROCEDE. Rédaction : GOMEZ ALARCÓN, Tonantzin. 1996. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. CABRAL BOWLING, Roberto. (DPH: 6836)

Mexique. Retomar el Espíritu de la Constitución del 17. Rédaction : GOMEZ ALARCÓN, Tonantzin. 1996. GEA=GRUPO DE ESTUDIOS AMBIENTALES A.C. PUBLICACION SERIADA. BOTEY, Carlota. (DPH : 6831)

Monde. Le droit à la terre considéré sous l'angle des droits de l'homme et du développement. Rédaction : CACCIABUE, Philippe. 1994. FPH. PERIODIQUE. PLANT, Roger. (DPH : 4096)

Monde. Le tourisme pratiqué dans les parcs nationaux serait-il une nouvelle forme de colonialisme ? Rédaction : VALAYER, Dora. 1997. TRANSVERSES. PERIODIQUE. MITTLER, Daniel. (DPH : 7016)

Monde. L'honneur des pauvres. Valeurs et stratégies des populations dominées à l'heure de la mondialisation. Rédaction : TRANCHANT, J.P. 1998. GEYSER=GROUPE D'ETUDES ET DE SERVICES POUR L'ECONOMIE DES RESSOURCES.

Monde. Pourquoi faut-il abandonner l'idée de réforme agraire ? Rédaction : HERVIEU, Bertrand. 1990. FPH. AUTRE. HERVIEU, Bertrand. (DPH : 0648)

Pérou. Acteurs et politiques dans l'agriculture péruvienne. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. PERIODIQUE. REMY, Maria Isabel. (DPH : 1811)

Pérou. Asociación nacional de parceleros agrarios ANAPA, Peru. Entrevista a dirigentes. Rédaction: 1991. FPH. ENTREVISTA. (DPH: 0779)

Pérou. Les coopératives du bas Cañete au Pérou. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. PERSONNE RESSOURCE. BOURLIAUD, Jean. (DPH : 3139)

Pérou. Pérou : stratégies paysannes en situation d'instabilité, 1990-1991. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. PERIODIQUE. BOURLIAUD, Jean ; DOLLFUS, Olivier ; MESCLIER, Evelyne. (DPH : 1807)

Pérou. Une réponse à la réforme agraire. Le cas de Chumbivilcas au Pérou. Rédaction : BEY, Marguerite. 1992. CECOD IEDES. PERSONNE RESSOURCE. BOURLIAUD, Jean. (DPH : 3140)

Russie. La situation des campagnes russes dans la période de transformations économiques. DUVALOVA, Oxana. 1996. FRANCE OURAL. PERIODIQUE. (DPH: 6123)

Syrie. Etat et paysans en Syrie. Rédaction : HALABI, Katia. 1993. PERIODIQUE. SEURAT, M. (DPH : 2053)

Syrie. Islam, héritage, et morcellement des exploitations agricoles : le cas syrien. Rédaction : HALABI, Katia. 1992. ENTRETIEN. HALABI, Katia. (DPH : 2047)

Syrie. L'agriculture de la côte syrienne. Rédaction : HALABI, Katia. 1993. THESE. BALANCHE, Fabrice. (DPH : 2054)

Venezuela. Agriculture paysanne et question alimentaire au Venezuela. Pétrole, immigrants et paysans. Rédaction : DEL POZO, Ethel. 1996. CECOD IEDES. COMPTE RENDU DE COLLOQUE. DELAHAYE, Olivier. (DPH : 6954)

Vietnam. L'impact des redistributions foncières sur l'unité de production paysanne au Vietnam. Rédaction : DEL POZO, Ethel. 1996. CECOD IEDES. COMPTE RENDU DE COLLOQUE. DU VAN CHAU. (DPH : 6948)

BIBLIOGRAPHIE. Documents cités dans le cahier.

- Anderson T. et Hill P. J. The Race for Property Rights. The Journal of Law and Economics. 1990.
- **Anderson T. et Hill P.J**. The role of Private Property in the History of American Agriculture, 1776-1976. 1976. American Journal of Agricultural Economics.
- **Banque Mondiale**. Land institutions and land policy. Creating and sustaining synergies between state, community, and market. A policy research report. 2001.
- **Banque Mondiale**. <u>Questions & Answer on Land Issues at the World Bank</u>, document préparé pour les réunions annuelles des Conseils de Gouverneurs du Groupe de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. 29-30 Septembre 2001. Washington.
- **Bardhan P.** The New Institutional Economics and Development Theories: a Brief Critical Assessment. World Development. 1989.
- **Basserie, V. Bini, KK Paillat, G. Yeo, K**. <u>Le plan foncier rural: la Côte d'Ivoire innove ...</u> dans Intercoopérants Agridoc # 12.
- Binswanger P. Hans, Deininger Klaus and Feder Gershon. Power, Distortions, Revolt, and Reform in Agricultural Land Relations. Working Paper. The World Bank. July 1993. publié sous sa forme finale en 1995 in Handbook of Development Economics, Volume III, J. Behrman and T.N. Srinivasan (eds), Elsevier Science B.V.
- **Bonnet, Bernard**. Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales, IIED, dossier #94, août 2000.
- **Bouderbala, Négib**. <u>Le morcellement de la propriété et de l'exploitation agricole au Maroc. dans</u> Cahier Options Méditerranéennes # 36 publié par l'Insitut Agronomique Méditerranéen, Montpellier 1996.
- **Bové, José et Dufour, François.** <u>Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe</u>. Entretien avec Gilles Luneau. Ed. La Découverte. Paris. 2000.
- **Bové, José**. <u>La Société Civile des Terres du Larzac</u>. Communication au Séminaire International sur la Réforme Agraire. IBASE. Fondation Charles Leopold Mayer. Rio de Janeiro. Mai 1998.
- **Callison C.S.**, <u>Land to the tiller in the Mekong delta</u>, University Press of America, New York London, 1983.
- Carter Michael et Mesbah Dina. <u>State-Mandated and Market-Mediated Land Reform in Latin America</u>, publié par la Banque Mondiale dans Including the Poor, Washington, 1993
- **Carter, Feder et Roth**. <u>Old Questions and New Realities: Contemporary Land and Land Policy Research in Latin America</u>. Congrès "Land in Latin America: New Context, New Claims, New Concepts". Royal Tropical Institute. Amsterdam. 26/27-05-1999.
- Ceci, Sara. Women's land rights: lessons learned from Nicaragua. Décembre 2000.
- **Chauveau, JP. Bosc, PM. Pescay, M**. <u>Le plan foncier rural en Côte d'Ivoire</u>, dans "Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale" Karthala, 1998.
- **Civici, Adrian & Lérin, François.** <u>Albanie, sans transition</u> *in* Courrier de la Planète N°47, septembre octobre 1998.
- Coalition Populaire pour éliminer la faim et la pauvreté. Une plate-forme commune sur l'accès à la terre. Un instrument pour accélérer la réduction de la pauvreté et encourager la gestion durable des ressources naturelles. Sommet mondial sur le développement durable. Document destiné aux consultations. 2002.
- **Comby, Joseph**. <u>La gestation de la propriété</u>. dans <u>Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité.</u> ouvrage dirigé par Philippe Lavigne, Karthala, Coopération française. 1998.
- **Comby, Joseph.** <u>L'impossible propriété absolue</u>, dans l'ouvrage collectif de l'ADEF, <u>Un droit inviolable et sacré, la propriété</u>. Paris, 1989.
- **Coulomb, Pierre**. <u>La politique foncière agricole en France</u>. in Cahiers Options Méditerranéennes, vol. 36. CIHEAM Institut Agronomique Méditerranéen, Montpellier (France).

- **Dabrowski, Piotr**. <u>Pologne, Un laboratoire de l'histoire</u>, in Courrier de la Planète N°47, septembre octobre 1998.
- **Deininger Klaus**. Making negotiated land reform work: Initial experience from Colombia, Brazil, and South Africa. 1999. Banque Mondiale.
- **Deininger, Klaus**. <u>Land Policy and Administration: Lessons learned and new challenges for the Bank's development agenda</u>. Preliminar Draft. 2001.
- Deininger, Klaus; Binswanger, Hans. The Evolution of the World Bank's Land Policy: Principles, Experience, and Future Challenges. The World Bank Research Observer, vol 14, # 2. August 1999.
- Delahaye, Olivier. 2001. Políticas de tierras en Venezuela en el siglo XX. Caracas, Tropykos.
- **Delahaye, Olivier**. Des bulles papales à la réforme agraire : la fabrication de la propriété foncière agricole en Amérique latine. Revue Etudes Foncières # 89. Janvier-Février 2001.
- Devienne, Sophie. Thèse de doctorat. INA-PG. Paris. Inédite.
- **Dogan, Ohran et Cevik, Bahri**. <u>Les procédures du remembrement en Turquie</u>. et <u>La politique</u> <u>d'aménagement des structures de production en Turquie</u>. dans Cahier Options Méditerranéennes # 36 publié par l'Insitut Agronomique Méditerranéen, Montpellier 1996.
- **Dufumier, Marc.** Les politiques agraires. Presses Universitaires de France. Coll. Que sais-je ? Paris, 1986.
- **Galán, Beatriz B**. <u>Aspectos jurídicos en el acceso de la mujer rural a la tierra en Cuba, Honduras,</u> Nicaragua y República Dominicana. FAO, 1998.
- **Gastaldi, Jacques.** Les plans fonciers ruraux en Côte d'Ivoire, au Bénin et en Guinée; dans "Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale" Karthala, 1998.
- **Gastaldi, Jacques**. <u>Les systèmes d'information foncière</u>. dans Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. ouvrage dirigé par Philippe Lavigne, Karthala, Coopération française. 1998.
- **George, Susan**. <u>Une courte histoire du néolibéralisme : vingt ans d'économie de l'élite et amorce de possibilité d'un changement structurel</u>. Conference On Economic Sovereignty In A Globalising World Bangkok , 24 26 mars 1999
- Hardin, Garret. The Tragedy of the Commons. Science, Vol.162. 1968.
- **Hernandez, Maria-Isabel**. <u>Ejemplos de políticas de tierra en varios países de Europa occidental.</u> <u>España, Francia, Portugal, Italia, Dinamarca</u>. RESAL. IRAM. Août 2001.
- Janvry, Alain de, Macours, K. et Sadoulet, Elisabeth. El acceso a tierras a través del arrendamiento. In El acceso a la tierra en la agenda de desarrollo rural. Banco Interamericano de Desarrollo. (Sustainable Development Department Technical papers series ; RUR-108). 2002.
- Janvry, de A. Sadoulet E. et Thorbecke E. 1993. Introduction. World Development.
- Lachaud, Jacques. SAFER, Définitions, Fonctions, Recours. Ed France Agricole. 1998.
- Lavigne Delville, P., Toulmin C.. Colin J.P., Chauveau J.P.. <u>L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière (Afrique de l'Ouest rurale)</u>. Modalités, dynamiques et <u>enjeux.</u> IIED, GRET, IRD. 207 p. 2002.
- **Lavigne Delville, Philippe** (coordinateur). <u>Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale?</u> Réconcilier pratiques, légitimité et légalité. Karthala, Coopération française. 1998.
- **Lavigne Delville, Philippe**. <u>Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique</u> (bilingue français anglais), Ministère des Affaires Etrangères Coopération française. 1998.
- **Le Roy, E., Karsenty, A., Bernard, A.**. <u>La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables</u>. Ed. Karthala. Paris, 1996.
- **Le Roy, Etienne**. <u>La théorie des maîtrises foncières</u>. <u>La sécurisation foncière en Afrique,</u> Ed. Karthala, 1996.
- **Lipski, Andrzej.** Communication à l'atelier organisé par l'IRAM, la CONTAG et les réseaux APM lors du Forum Social Mondial 2001. Porto Alegre.

- **Maldidier, Christophe**. <u>La «SFR», une nouvelle donne pour la sécurisation foncière en milieu rural?</u> Actes de l'Atelier sur le Foncier à Madagascar. 8 et 9 avril 1999, Ambohimanambola. Antananarivo. République Malgache.
- **Marty, André et al.** <u>Les régimes fonciers pastoraux: études et propositions</u>. Secrétariat permanent du code rural. FIDA. Niger. 1990. 107p.
- **Marty, André**. <u>La délimitation des parcours</u>. Dans "Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier, pratiques, légitimité et légalité". Sous la direction de Philippe Lavigne Delville, Paris, Karthala Coopération française, 1998 : pages 504 à 511.
- Marty, André. <u>Un impératif: la réinvention du lien social au sortir de la turbulence. Expérience du Nord Mali, approches théoriques et problèmes pratiques.</u> IRAM, 1997.
- Mazoyer Marcel. Interventions au Forum Social Mondial 2001 en séance plénière et en ateliers.
- Mazoyer, Marcel et Roudart, Laurence. Histoire des agricultures du monde. Ed Le Seuil. 1997.
- **Merlet, Michel, Pommier Denis, et al**. IRAM. <u>Estudios sobre la tenencia de la tierra au Nicaraqua</u>, étude réalisée pour l'Oficina de Titulación Rural et la Banque Mondiale en 2000.
- **Merlet, Michel**. Réformes agraires, marchés fonciers, organisations paysannes: échecs et défis. Les cas du Nicaragua et du Honduras. Communication au Séminaire International Transitions foncières et changement social. CIESAS IRD. Mexico. Mars 1999.
- **Merlet, Michel.** Compte rendu de l'atelier IRAM sur les politiques foncières au Forum Social Mondial 2002. www.apm-monde.org ou www.iram-fr.org
- **Merlet, Michel**. <u>Land tenure and production systems in the Cordillera</u>. Rapport de mission pour la FAO et le Ministère de la Réforme Agraire des Philippines (DAR). Mars 1996.
- **Merlet, Michel**. L'optimisation de l'utilisation des ressources foncières: une question stratégique de gouvernance, qui n'est plus seulement nationale, mais aussi locale, et mondiale. dans "Un agronome dans son siècle. Actualité de René Dumont." Karthala, Juin 2002.
- Merlet, Michel. <u>Originalité et principes de base de fonctionnement d'un fonds d'investissement local "FIL"</u>: <u>objectifs et méthode d'intervention</u>. IRAM, Janvier 1998.
- Moraís, C. Santos de. Teoría de la organización. Guaymuras, Honduras. 1983.
- **Ostrom, Elinor** et **Schlager, E.** <u>Property Rights Regimes and Natural Ressources. A Conceptual Analysis</u>. Land Economics, August 1992.
- Polanyi, Karl. La grande transformation. 1944.
- Randall, Laura (Coord.), Reformando la Reforma Agraria Mexicana. UAM. 1999.
- **Rivera, Marie-Christine**. <u>Le foncier en Europe</u>. <u>Politiques des structures eu Danemark en France et au Portugal</u>; Dans Cahiers Options Méditerranéennes, vol 36. 1996.
- **Rosset, Peter**. Acceso a la tierra: reforma agraria y seguridad de la presencia. Cumbre Mundial sobre la Alimentación: cinco años después. Aportaciones de la sociedad civil / estudios monográficos. Octobre 2001. Document pour la discussion.
- **Rosset, Peter.** The Multiple Functions and Benefits of Small Farm Agriculture In the Context of Global Trade Negotiations. Food First, policy brief #4. September 1999.
- **Rouland, N.** <u>Anthropologie juridique</u> (cité par E. Le Roy, dans <u>La sécurisation foncière en Afrique</u>, Ed. Karthala, 1996.
- **Rulli, Jorge Eduardo**. Rel-Uita. Uruguay, avril 2002. <u>La biotecnología y el modelo rural en los</u> orígenes de la catástrofe argentina. http://www.rel-uita.org/
- Secretaria de Reforma Agraria. <u>La transformación agraria. Origen, evoluciones, retos.</u> Mexico. 1997.
- Servolin, Claude. L'agriculture moderne. Editions du Seuil. Paris. Février 1989.
- **Servolin, Claude**. <u>Les politiques agricoles</u>. In Traité de Sciences Politiques (tome 4). Sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean Leca. Presses Universitaires de France. Paris. 1985.
- **Stiglitz, Joseph**. More Instruments and Broader Goals: Moving toward a Post-Washington Consensus. UNU/WIDER Annual Lecture. 1998. http://wider.unu.edu/stiglitz.htm

- **Stiglitz, Joseph**. <u>Distribution, Efficiency and Voice: Designing the Second Generation of Reforms</u>. Conference on Asset Distribution, Poverty and Economic Growth. Brasil. World Bank. July 1998.
- Teófilo, Edson; Buainain, Antônio Márcio; da Silveira, José Maria. Reforma agrária, desenvolvimento e participação: uma discussão das transformações necessárias e possíveis. NEAD.
- **Thorbecke, Eric**. <u>Agricultural Development</u>. In Economic Growth and Structural Change in Taiwan. Edited by Walter Galenson. Cornell University Press. London. 1979.
- **Tisserand, Elisabeth**. <u>Zimbabwe, la réforme agraire détournée</u>. Courrier de la Planète N°47, Septembre-Octobre 1998.
- Weber, Jacques, Karsenty, Alain, Le Roy, Etienne. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Karthala. 1998.